

Modalités d'inscription (suite)

Annulation

En cas d'annulation, veuillez nous prévenir au maximum 3 semaines avant la date d'anniversaire. Passé ce délai, si vous souhaitez annuler votre réservation, nous ne pourrons vous rembourser votre acompte.

Nom : Parent de :

Date : Date de l'anniversaire :

« Lu et approuvé »

Signature :



Maison de l'Eveil et de la Santé asbl

Règlement d'ordre intérieur des anniversaires pour enfants Année 2011-2012

L'asbl Maison de l'Eveil et de la Santé a pour but d'organiser des activités créatives, sportives, de détente, des formations de base, pour adultes et pour enfants visant leur épanouissement et l'amélioration de leur bien-être.

Pour chaque anniversaire, l'asbl emmène votre enfant dans l'univers magique de son choix, dans lequel il va pouvoir découvrir, s'exprimer et s'amuser avec ses amis durant un après-midi.



Maison de l'Eveil et de la Santé ASBL
51, Rue de l'Eglise 7340 Colfontaine
Tel : 065/663098 Fax : 065/663099
maison-veil-et-sante@skynet.be
www.maison-veil-et-sante.be

Modalités pratiques

Horaire

Les anniversaires se déroulent le samedi de 13h à 16h au 51 de la rue de l'Eglise à Colfontaine.

Thèmes proposés pour les anniversaires

5-6 ans

La Maison de Mickey ou Princesses et Chevaliers.

7-8 ans

L'île aux Pirates ou la Magie des Fées.

9-12 ans

Camp Rock ou les Experts.

Déroulement de l'après-midi

Dès 13h, nous accueillons les enfants à la Maison de l'Eveil et de la Santé. Les parents sont alors invités à quitter les lieux. Les enfants sont encadrés par des animatrices qualifiées. Le nombre d'animatrices dépend du nombre d'enfants présents.

Les cadeaux apportés par les enfants sont mis de côté et ne seront ouverts qu'à la fin de l'après-midi afin de ne pas distraire les enfants durant les activités prévues. Vers 15h20 la fête continue avec l'ouverture des cadeaux et le gâteau d'anniversaire.

A 16h, les parents sont invités à venir rechercher leurs enfants.

Durant les activités, des photographies sont prises par la Maison de l'Eveil. Elles sont ensuite gravées sur un CD-Rom. Celui-ci peut vous être envoyé gratuitement par courrier ou vous être remis le jour même en fonction du déroulement des activités.

Période d'activité des anniversaires

Les anniversaires se déroulent tous les samedis du 17 septembre 2011 au 23 juin 2012 excepté les samedis suivants : le 29/10, le 12/11, le 20/11, le 19/11, le 24/12/2011 et le 7/01, le 18/02, le 3/03, le 31/03, le 7/04, le 14/04, le 26/05/12.

Il s'agit d'une part des samedis qui précèdent et suivent les stages pour enfants en raison de la mise en place de la décoration nécessaire aux stages. D'autre part, des samedis durant lesquels nous organisons des événements : la Foire aux Artisans, le Petit déjeuner Malin, Capital Santé et le Concours d'Art Floral.

Modalités d'inscription

Le prix demandé pour l'organisation des anniversaires est de 100€ pour 8 enfants ou moins. Ce montant est majoré de 12,50€ par enfant supplémentaire. Ce prix comprend : les invitations, le gâteau, le cadeau, les activités, l'encadrement, un CD des photos souvenirs, l'assurance pour les enfants présents.

1) Réservation

Le nombre d'anniversaires organisés étant limité, la première chose à faire est de nous contacter afin de réserver une date. Vous pouvez le faire par mail, par téléphone ou sur place. Votre réservation reste valable une semaine. En deçà de ce délai, nous vous demandons de passer sur place, à la Maison de l'Eveil et de la Santé afin de payer l'acompte qui confirme la réservation. Passé ce délai, votre réservation ne sera plus valable.

2) Versement de l'acompte

Afin de confirmer votre réservation, nous vous demandons de :

- verser un acompte 50€ à la Maison de l'Eveil et de la Santé
- choisir le thème de l'anniversaire

A ce moment, nous vous demandons de nous signaler toute information nécessaire, en matière de santé notamment, jugée importante à la prise en charge de votre enfant.

3) Invitations

Au maximum 3 semaines avant la date de l'anniversaire, nous vous demandons de nous transmettre la liste des prénoms des enfants invités afin de réaliser les invitations nominatives toujours en fonction du thème choisi. Quand celles-ci sont prêtes, nous vous contactons par téléphone pour que vous veniez les chercher.

4) Confirmation du nombre d'enfants

Une semaine avant l'anniversaire, nous vous demandons de nous confirmer le nombre d'enfants présents afin de prévoir le matériel et l'encadrement nécessaire.

5) Versement du solde de l'anniversaire

Le jour de l'anniversaire, nous calculons, en fonction du nombre réel d'enfants présents, le solde du montant à payer. Attention, si seulement 5 enfants étaient présents, le solde restant sera de 50€. Le montant total de l'anniversaire étant au minimum de 100€.